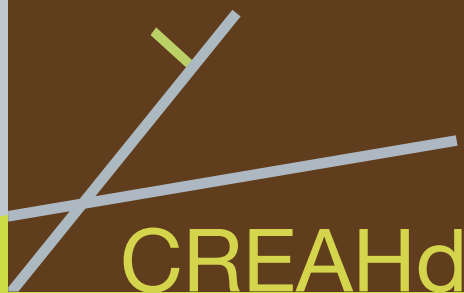


Pôle



Construction Ressources Environnement
Aménagement et Habitat durables



**Le Pôle CREAHd,
un accélérateur pour stimuler la recherche
et l'innovation des entreprises du BTP
et des matériaux en Aquitaine**

www.creahd.com



UN DÉFI MAJEUR : réduire les impacts environnementaux de la filière du BTP et des matériaux

Le CREAHD réunit, en Aquitaine, une centaine de membres dont des entreprises, des organisations professionnelles, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche du domaine de l'aménagement et de la construction, engagés dans une démarche d'innovation en développement durable.

Les ATOUTS de la région Aquitaine

- le BTP :
1^{er} secteur d'activité et d'emploi d'Aquitaine avec 22 886 entreprises en 2007
- 2^e région française pour la construction de bâtiments en norme HQE

Le pôle CREAHD a pour ambition de :

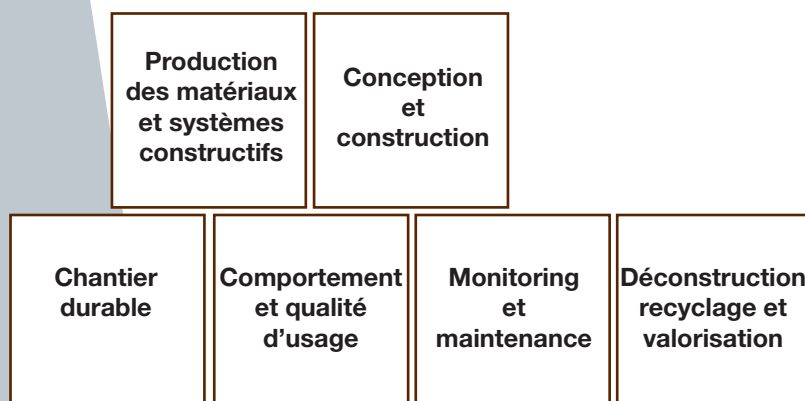
- Positionner les acteurs du pôle comme les leaders des éco-matériaux et systèmes constructifs durables
- Participer à la création d'entreprises innovantes
- Faire du Grand Sud-Ouest un site de référence et d'expérience

SES MISSIONS

- Accompagner et labelliser des projets de R&D collaboratifs entre entreprises et chercheurs
- Soutenir l'innovation technologique des acteurs du BTP et des matériaux
- Promouvoir une image positive du secteur et renforcer sa compétitivité

SES DOMAINES D'INTERVENTION

ECO-MATERIAUX ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS DURABLES



LE LABEL **PÔLE CREAHD**, un indicateur de qualité !

POURQUOI SOLLICITER UNE LABELLISATION ?

- Assurer une visibilité régionale et nationale à votre projet
- Faciliter l'accès aux structures d'accompagnement
- Accéder plus facilement aux financeurs nationaux, régionaux et locaux
- Obtenir une reconnaissance de l'intérêt technologique de votre projet par des professionnels

12 projets retenus et soutenus par le Pôle CREAHD

12 millions d'euros : total des investissements des projets labellisés

Chiffres au 2 décembre 2009

LES GRANDES ÉTAPES DE LA LABELLISATION D'UN PROJET

1 MONTAGE DU DOSSIER

CONDITIONS

- > Entreprise(s) + Centre de recherche ou Entreprise(s) + organisme de formation
- > Structuration technique et financière du projet

2 DÉPÔT DU DOSSIER AU CREAHD

3 INSTRUCTION

- > Expertise par le Comité de labellisation du CREAHD

4 LABELLISATION CREAHD

- > Avis du Comité de labellisation
- > Décision du Conseil d'Administration

5 RECHERCHE DE FINANCEMENT / SUIVI

- > Choix de l'organisme financeur
- > Aide à la préparation du dossier

6 VALORISATION DES RESULTATS AU SEIN DU CREAHD

Durée : 1 à 3 mois

Bénéficiez des «PLUS» du Pôle CREAHD

- Appui et conseils au montage technique, juridique ou économique d'un projet
- Accès à un réseau de compétences Entreprises/ Recherche/ Formation
- Partage et retour d'expériences





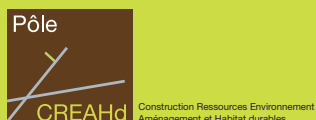
Les membres fondateurs du Pôle CREAHD

■ Les fédérations professionnelles, collectivités territoriales, et partenaires institutionnels :

- La Fédération Régionale des Travaux Publics d'Aquitaine,
- La Fédération Française du Bâtiment Aquitaine,
- L'Ordre des Architectes d'Aquitaine,
- EGF-BTP,
- L'UNICEM Aquitaine,
- Le Conseil régional d'Aquitaine.

■ Des centres de recherches, laboratoires, universités, enseignement supérieur :

- L'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux,
- L'Université de Bordeaux 1,
- L'Université de Pau et des Pays de l'Adour,
- INNOVALIS Aquitaine,



■ Vous êtes un acteur du BTP et êtes porteur d'un projet partenarial innovant dans le secteur du développement durable ?

■ Vous recherchez des partenaires scientifiques, technologiques ou industriels dans le cadre d'un projet ?

■ Vous souhaitez solliciter des financements dans le cadre de projets collaboratifs ?

■ Vous projetez de développer votre activité d'innovation environnementale en Aquitaine ?

■ Vous souhaitez de l'information ?

Le CREAHD se tient à votre disposition.

4 bonnes raisons de devenir membre du CREAHD

- 1 Intégrer un réseau actif et fédérateur porteur d'une image d'excellence pour votre entreprise et vos produits
- 2 Construire des collaborations de R&D entre entreprises et centres de recherche
- 3 Bénéficier d'un service de veille et d'informations diffusées par le pôle
- 4 Accéder à des sources de financement pour les projets de R&D collaboratifs en utilisant la labellisation CREAHD.

CREAHD

42 rue du Général de Laminat - 33001 BORDEAUX CEDEX
 Tel : 05 57 57 04 95 - Fax : 05 56 24 06 39 - Courriel : contact@creahd.com

www.creahd.com

LES PARTENAIRES

